

Il faut protéger nos compatriotes des juges du Syndicat de la Magistrature

C'est un véritable séisme politique et judiciaire qui tombe sur Christiane Taubira. Le fait que le Syndicat de la Magistrature ait appelé à voter pour François Hollande aux dernières élections présidentielles avait déjà heurté quelques-uns de nos compatriotes, qui y voyaient une légère contradiction avec l'indépendance de la Justice que réclamait à cor et à cris ces honorables magistrats.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/justice-impartiale-manifestement-pas-pour-certain-nombre-juges-syndicat-magistrature-706344.html>

Mais avec l'affaire du Mur des Cons, on a dépassé l'étape de la simple indignation. On voit, dans les locaux du syndicat de la Magistrature, un ensemble de portraits, presque exclusivement de "mal-pensants" UMP, mais aussi de journalistes et de parents de victimes, qui, naturellement, pose la question de l'indépendance de ces juges syndiqués, qui représentent 10 % de magistrats, mais réalise 28 % des voix aux élections professionnelles?



Personne n'a oublié que, dans les années 1970, il fut au cœur d'un débat virulent après que l'un de ses représentants, Oswald Baudot, a fait l'apologie de la partialité dans la justice : ce dernier, soutenu par le Syndicat de la magistrature, publia une Harangue à des magistrats qui débutent dans laquelle il écrit : « **soyez partiaux. [..] Faites pencher la balance d'un côté** ». Il estimait que, par principe, il fallait privilégier « **la femme contre le mari, l'enfant contre le père, le débiteur contre le créancier, l'ouvrier contre le patron [..]** ».

Aujourd'hui, quand on constate que la plupart des verdicts judiciaires sont incroyablement complaisants pour les racailles et les islamistes, et d'une incroyable sévérité contre nos compatriotes, n'est-on pas dans la continuité de cette vision particulière de la justice ? Liberté pour Vladimir, mais prison pour William, Monique ou René ?



Comment avoir la garantie que les magistrats qui ont instruit des plaintes invraisemblables contre Pierre, Pascal, Christine ou Jacques n'obéissent pas à la vision du Syndicat de la Magistrature ? Comment comprendre qu'une magistrate puisse demander de la prison avec sursis contre Pascal et Pierre, et qu'on classe les plaintes contre le rappeur Cortex ? Comment ne pas s'interroger sur le fait que nos deux amis aient pu être condamnés à 12.200 euros d'amende et de dommages et intérêts, quand l'islamo-racaille qui a menacé Christine Tasin de mort n'a été, en première instance, condamné qu'à 800 euros d'amende, et qu'il ait fait appel ? Comment justifier le fait que Riposte Laïque, traîné à tort devant les tribunaux par le machiniste musulman de la RATP Nasser Adjal, doive malgré tout faire face à ses frais de justice ? Comment ne pas se poser de questions sur la prochaine convocation de Christine Tasin, sur laquelle nous reviendrons dans quelques jours ? Comment comprendre qu'une Brigitte Bardot ait pu être ainsi harcelée par une magistrate, suite à ses prises de position sur le halal et la souffrance animale ?

Avec une Garde des Sceaux comme Christiane Taubira, qui, partageant l'idéologie du Syndicat de la Magistrature, veut vider les prisons et remettre en liberté nombre de multi-récidivistes, les Français s'interrogeaient déjà avec angoisse sur la Justice de notre pays. Ils sauront à présent que près d'un magistrat sur trois vote pour un syndicat qui réclame une justice partielle, de classe diraient les marxistes.

Donc, dans les prochains procès qui leur sont intentés, les rédacteurs de Riposte Laïque risquent de tomber sur ce genre de magistrat. Est-ce acceptable ?

A quand la démission de Christiane Taubira, incapable de protéger nos compatriotes de l'ensauvagement de la France ? A quand la fin des subventions accordées au Syndicat de la Magistrature, et sa dissolution ? A quand des Etats-généraux de la Justice, où des citoyens victimes de l'idéologie droitdelhommiste viendraient témoigner des procès qu'ils ont subi, de l'attitude de certains magistrats, et des verdicts rendus ? A quand des sanctions contre ces magistrats ? A quand leur mise hors d'état de nuire, c'est-à-dire leur éviction, pour faute professionnelle ?

Avoir la garantie d'une justice impartiale et irréprochable, n'est-ce le minimum qu'on est en droit d'attendre d'une République irréprochable ?

Lucette Jeanpierre